



ANGLE DROIT

SELAS ANGLE DROIT VOSGES

Commissaires de Justice associés

Nicolas CUNIN Stéphane DAVILERD Lorraine GERTSCH

9 rue Stanislas
88100 SAINT DIE DES VOSGES
03.29.56.16.72

2 Place Jeanne d'Arc
88000 EPINAL
03.29.82.53.52

70 rue Chanzy
88500 MIRECOURT
03.29.37.02.58

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ ET LE JEUDI CINQ JUIN à DIX
SEPT HEURES**

A LA DEMANDE DE :

La BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Etablissements de Crédit, dont le siège social est à 5700 METZ, 3 rue François de Curel, immatriculée sous le n° 356.801.571 RCS METZ, société de courtage et d'intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 005 127, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, pour ce domiciliés audit siège ;

Pour qui est élu domicile au Cabinet de Maître Olivier COUSIN, Avocat au Barreau d'EPINAL, dont les bureaux sont situés 9 rue Rualménil à 88000 EPINAL ;

EXPOSE REQUISITION

La partie requérante m'expose et déclare, par son avocat,

Qu'en vertu de la copie exécutoire d'un acte reçu par Maître Pierre DAVAL, Notaire à CORNIMONT, le 14 octobre 2021, contenant prêt équipement d'une somme en principal de 290.000,00€ au taux contractuel de 1,30 % l'an

Un commandement de payer valant saisie-immobilière a été signifié le 19 mai 2025 à la

Que selon les dispositions des articles R 322-1 à R 322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, un procès-verbal de description de l'immeuble objet de la procédure doit être dressé ;

Que les lieux me sont ouverts par l'Agence immobilière ACCORD IMMOBILIER de Remiremont, chargée de la vente amiable du bien,

Que ~~accorde~~ accepte la réalisation amiable du présent PV de DESCRIPTION ;

DEFERANT A CETTE REQUISITION

J'ai, Nicolas CUNIN, Huissier de justice associé auprès de la Selas ANGLE DROIT VOSGES,

Procédé aux présentes opérations de description le jeudi 5 juin 2025 à 17h00, à LE THILLOT - VOSGES, 13 bis rue de la Gare ;

CONSTATATIONS

Observations générales

Selon le commandement de payer valant saisie-immobilière, la saisie porte sur la Commune du THILLOT (VOSGES), un immeuble en copropriété, comprenant un bâtiment composé d'un sous-sol, rez-de-chaussée et un étage, et le terrain sur lequel ledit bâtiment est élevé, situé 13 bis, rue de la Gare à 88160 LE THILLOT, cadastré section AD n°

- 172 lieudit « 13 rue de la Gare » pour 08 a 37 ca
- 859 lieudit « Quartier des arcades » pour 14 a 09 ca ;

Sur les lots suivants :

- Lot n°1 : un ensemble de locaux sis au rez-de-chaussée et au premier étage,

Et les 445/1000èmes des parties communes générales de l'immeuble,
Et les 524/1000èmes des parties communes au bâtiment.

- Lot n°2 : un ensemble de locaux, sis au sous-sol, au rez-de-chaussée et au premier étage, et les 403/1000èmes des parties communes générales de l'immeuble, et les 476/1000èmes des parties communes au bâtiment.
- Lot n°3 : un terrain privatif, indissociable du lot 1 et les 94/1000èmes des parties communes générales de l'immeuble,
- Lot n°4 : un terrain privatif, indissociable du lot 2 et les 58/1000èmes des parties communes générales de l'immeuble,

LE THILLOT et une commune française de moyenne montagne située au cœur de la vallée de la Haute Moselle, d'environ 3000 habitants.

Cette Commune est située à 24 km en amont de Remiremont, 13 km de Cornimont par le col du Ménil (621 m), 34 km de Lure par le col des Croix (679 m) et 36 km de Thann par le col de Bussang (731 m).

La Mairie du THILLOT interrogée nous déclare en substance :

- Que le RNU s'applique ;
- Que l'ensemble immobilier se trouve en zone d'assainissement collectif ;
- Qu'aucun cas de mérule n'est connu à proximité ;
- Qu'aucun procès ou litige n'est en cours, de la part de la Mairie, à l'encontre du propriétaire.

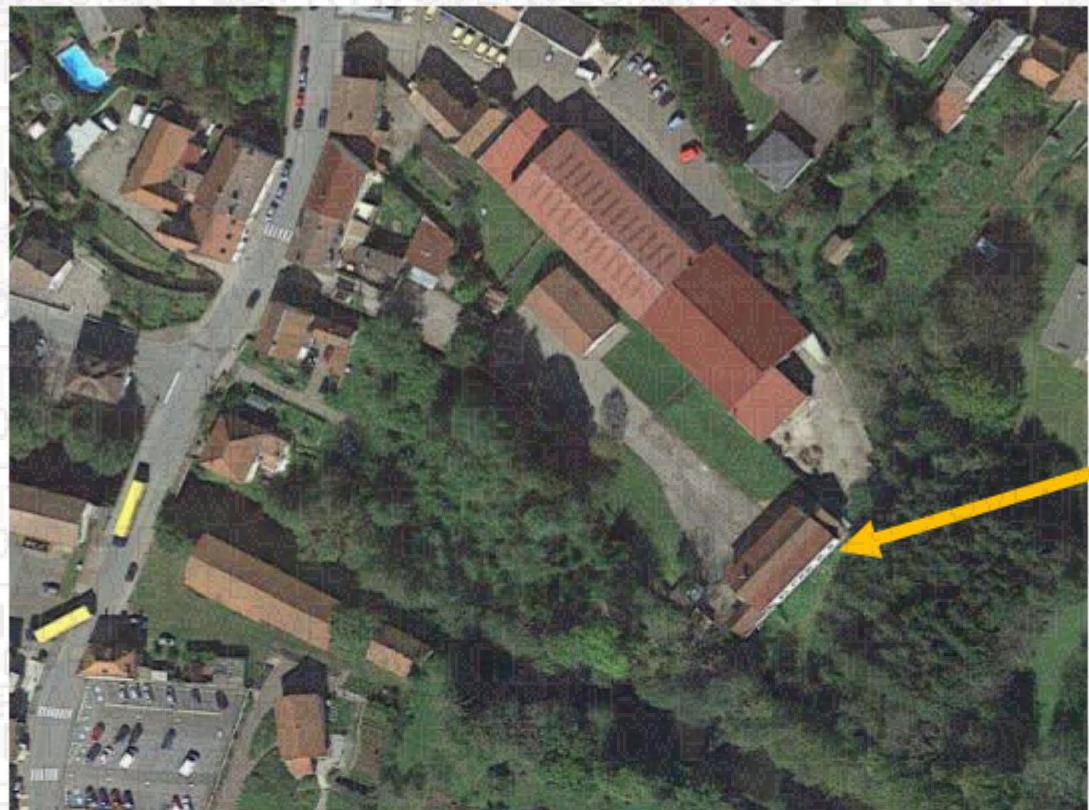
Je pointe l'emplacement de l'ensemble immobilier à l'aide d'une flèche sur la vue aérienne extraite du site GOOGLE EARTH, pour une parfaite localisation.

Nous observons que l'ensemble immobilier se trouve situé légèrement en retrait de la voie principale, rue de la Gare.

Je constate qu'il s'agit d'un vaste local autrefois utilisé à titre professionnel, ainsi que d'un appartement.

L'ensemble immobilier n'est pas loué, ni occupé.

L'ensemble se trouve actuellement dans un état de vétusté avancé.



Je produis une vue aérienne, de façon plus rapprochée.



Je produis une vue aérienne extraite du site GEOPORTAIL, avec plan cadastral, pour une identification des deux parcelles, objets de la présente vente, que je pointe à l'aide de flèches sur la vue ci-dessous :



Je produis un extrait du plan cadastral, extrait du site cadastre.gouv.fr, et pointe à l'aide de flèches les parcelles n° 172 et 859.



Observations sur l'ensemble à vendre, et son occupation :

Je constate que le bâtiment utilisé à titre professionnel, ainsi que l'appartement, se trouvent libres de toute occupation. L'ensemble immobilier se trouve dans un état de vétusté avancé.

me déclare qu'il existe bien un règlement de copropriété, mais pas de syndic en exercice.

Absence de plans remis ne permettant pas de déterminer précisément les limites des lots.

Règles d'urbanisme et assainissement :

La Mairie du THILLOT nous déclare que le RNU s'applique, en l'absence de PLU.

Il m'est déclaré que l'ensemble immobilier se trouve actuellement en zone d'assainissement collectif.

Procès :

Pas de procès en cours selon la Mairie du THILLOT.

J'ai procédé aux constatations suivantes :

I – MES CONSTATATIONS DEPUIS L'EXTERIEUR

Pour rejoindre l'ensemble immobilier, il convient d'emprunter la petite voie sans issue située à la hauteur du numéro 13 de la rue de la Gare.

Nous accédons ainsi à la parcelle n° 859 sur le plan cadastral.

Cette parcelle 859 correspond à un vaste espace de stationnement revêtu d'un enrobé largement dégradé superficiellement, et présentant de nombreuses fissurations.

Présence d'une surface en herbe à chaque extrémité de la parcelle.

Je relève une absence d'entretien.

Dans le prolongement de la parcelle n° 859 se trouve la parcelle 172, sur laquelle prend place l'ensemble immobilier comprenant les locaux professionnels, et l'appartement.

Je prends les nombreux clichés numériques ci-dessous :









En partie droite se trouve l'ancien appartement.



Je photographie la partie droite de l'immeuble correspondant à l'ancien appartement.



En partie centrale et en partie gauche, je prends en photographie les locaux professionnels. Il m'est précisé par qu'il s'agit d'anciens locaux associatifs.



DESCRIPTION GENERALE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER :

Cette description comprend à la fois les locaux professionnels, et l'ancien appartement, puisque la délimitation entre les deux ensembles n'est pas claire.

La toiture est ancienne. Je remarque quelques déformations. Présence de tuiles, vraisemblablement en terre cuite, avec plusieurs étendues de mousse verdâtre et noirâtre.

Je compte deux cheminées et deux bouches d'aération type VMC sur ce pan de toiture, côté rue de la gare.

En partie supérieure de la façade, je compte trois fenêtres aux grandes dimensions, au cadre bois et six fenêtres PVC.

En partie inférieure, présence d'une porte-fenêtre en partie centrale, accessible via quelques marches, donnant directement sur la grande salle du bâtiment. Il existe une seconde porte donnant accès à cette grande salle.

Présence également d'une rampe d'accès béton pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Je compte cinq ouvertures type fenêtres avec volets métalliques très anciens à l'extérieur.

Une porte d'accès PVC en partie gauche, une donnant directement sur l'escalier menant à l'étage.



A noter que la façade présente des traces de vétusté importantes, marques jaunâtres, marques noirâtres, correspondant vraisemblablement au mauvais écoulement des eaux de pluie.



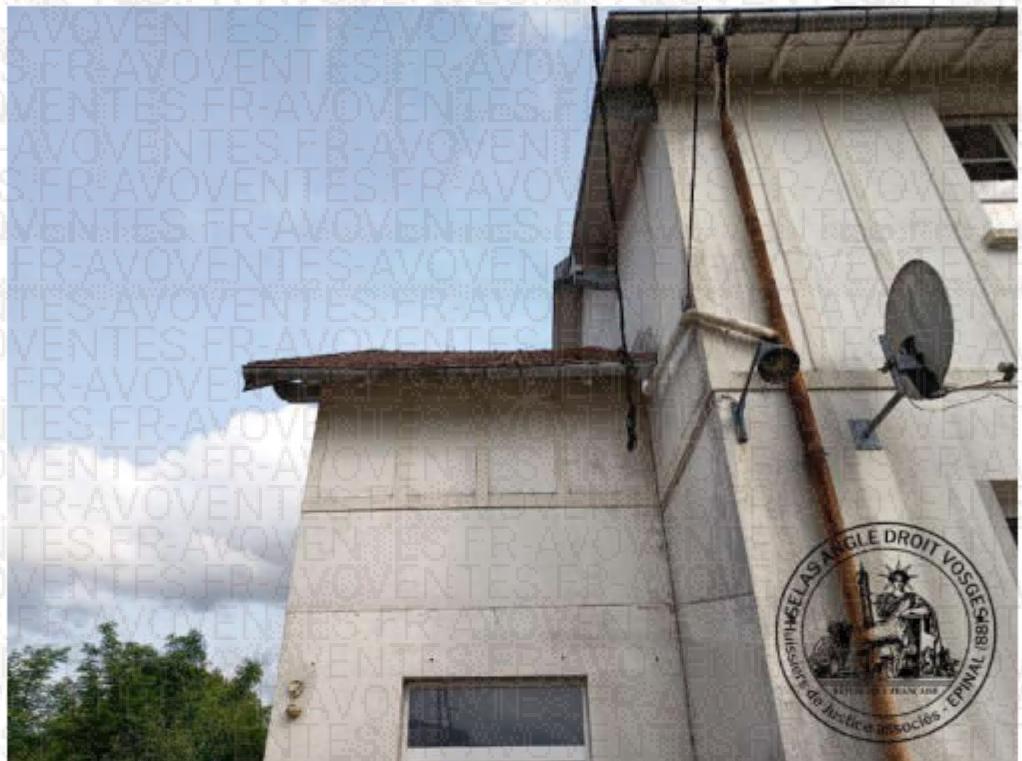
Je prends quelques vues de la façade en partie gauche.

Je remarque que les chéneaux sont bouchés par la prolifération d'herbes indésirables.

Façade très vétuste, très fortement noircie.

Une porte PVC donnant accès à l'escalier desservant l'étage.





Je remarque que les poteaux, barrières et panneaux en béton de l'entreprise voisine s'effondrent sur l'ensemble immobilier, objet de la présente procédure.





Je prends en photographie l'accès PMR.



Je prends des vues de l'extrémité droite du bâtiment, ainsi que du mur pignon.



Je prends également en photographie la petite extension correspondant à la partie reliée à l'habitation.



Constatations rendues impossibles sur l'arrière du fait de la végétation en place.

Enfin, en partie droite, présence d'un abri bois avec toiture en tôle ondulée et structure en bois.





Il existe également une petite structure en béton, correspondant à des toilettes. Le tout n'est pas accessible lors de mes constatations. Présence de toilettes hommes et femmes.





II – MES CONSTATATIONS DEPUIS L'INTERIEUR

A – LOCAL PROFESSIONNEL (lot 1)

1- REZ-DE-CHAUSSEE

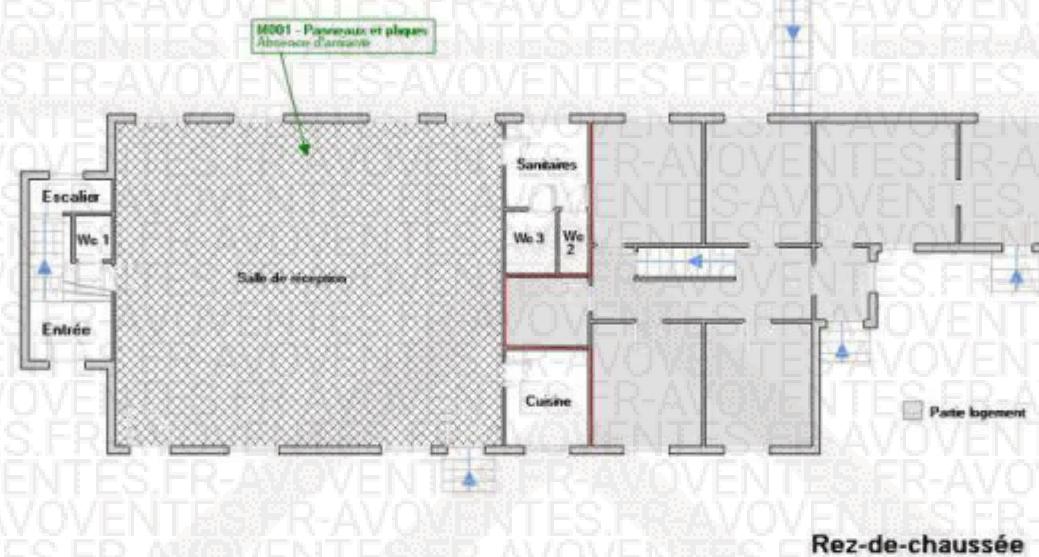
Je me présente devant la porte d'entrée principale.

Je compte quatre marches d'accès en béton avec une rampe de part et d'autre. Cette rampe est extrêmement dégradée.

La porte de communication est en PVC, avec partie supérieure vitrée. Présence d'un battant semi-fixe.



Pour une meilleure représentation, je produis le croquis réalisé par la société de diagnostics techniques.



GRANDE SALLE DE RECEPTION:

Je me rends dans une salle de réception.

Présence de dalles de faux-plafond, avec de nombreuses dalles lumineuses à leds. L'absence d'électricité m'empêche de procéder aux vérifications qui s'imposent.

Les parois murales sont tapissées et peintes en blanc ou en bleu gris, avec présence de petits parements en bois décoratifs par endroits.

L'ensemble est extrêmement vétuste.

Des plinthes sont en place.

Trois panneaux rayonnants sont présents.

Plancher bois au sol.

Deux sorties type issues de secours : une au niveau de la porte d'entrée principale et une autre porte située sur la gauche du bâtiment, vu de l'extérieur.

À l'arrière, quatre fenêtres, double vitrage, menuiserie bois, avec des volets extérieurs métalliques, l'ensemble étant très dégradé. Châssis vitrés fixes en partie supérieure.

Du côté du parking, deux fenêtres, double vitrage avec châssis vitré fixe en partie supérieure.

À gauche, une porte donne accès à l'escalier desservant le bâtiment.

A droite, deux portes : l'une desservant la cuisine, l'autre desservant les sanitaires.

Je prends les clichés numériques ci-dessous :







CUISINE :

Celle-ci est attenante à la grande salle.

Le plafond est peint en blanc.

Les parois murales sont habillées d'une toile de verre peinte en jaune clair.

Au sol, un revêtement en PVC gris anthracite.

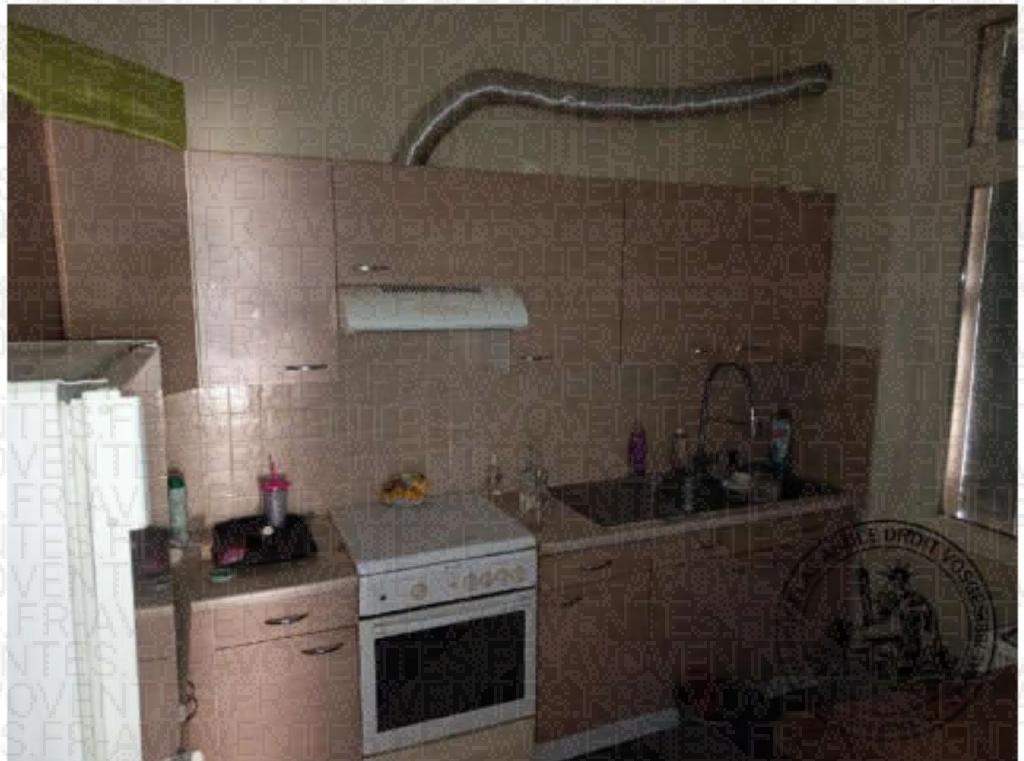
Une fenêtre à deux battants, double vitrage, menuiserie bois, imposte vitrée en partie supérieure, volet extérieur métallique.

Une chaudière gaz visiblement hors-service, de marque Saunier Duval.

Quelques éléments de cuisine en place, avec des caissons suspendus en partie haute, hotte aspirante, crédence carrelée rose saumon, plan de travail accueillant un évier inox, deux bacs avec égouttoir, robinet mitigeur et en partie inférieure, plusieurs tiroirs et espaces de rangement.

Je remarque que le radiateur électrique a été déposé.

Présence également sur la paroi murale côté grande salle de caissons suspendus de rangement, d'un plan de travail et d'espaces de rangement en partie inférieure.





LES SANITAIRES :

Les sanitaires sont accessibles depuis la grande salle, côté droit en entrant, porte du fond.



Il existe un espace commun donnant accès à deux WC.

Le plafond de l'espace commun est peint en blanc, une dalle lumineuse à led.

Les parois murales sont habillées d'une toile de verre peinte en jaune clair.

Une menuiserie bois, deux battants, double vitrage, avec volet extérieur métallique, très vétuste et troué.

Un panneau rayonnant en place.

Un radiateur en fonte a été déposé.

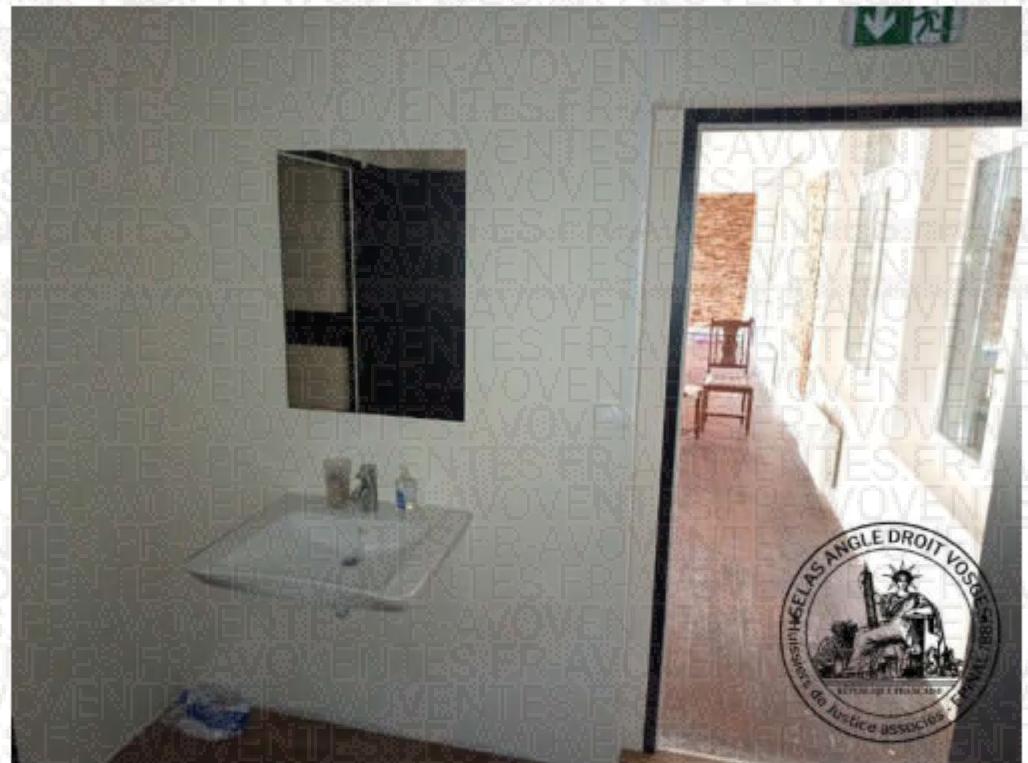
Au sol, un parquet flottant ancien.

Un lavabo à fixation murale, avec robinet mitigeur.

Deux WC individuels, chacun refermé à l'aide d'une porte, chacun avec un faux-plafond, dalle lumineuse à LED, parois murales habillées d'une faïence de couleur claire avec frise centrale, sol recouvert d'un parquet flottant, et WC suspendu avec lunette et abattant, barre de maintien pour le WC côté droit.

Je prends les clichés numériques ci-dessous :







CAGE ESCALIER :

Je me rends ensuite dans la partie gauche de l'immeuble, à savoir au niveau de l'espace escalier béton desservant l'étage.

Le plafond est en béton, à l'état brut, peint en blanc, présence de traces jaunâtres d'infiltration avec prolifération de mousse noirâtre.

Les parois murales sont peintes en rose ou de couleur ocre. Là encore de nombreuses traces de vétusté, traces de percements.

Dalle béton fissurée au sol.

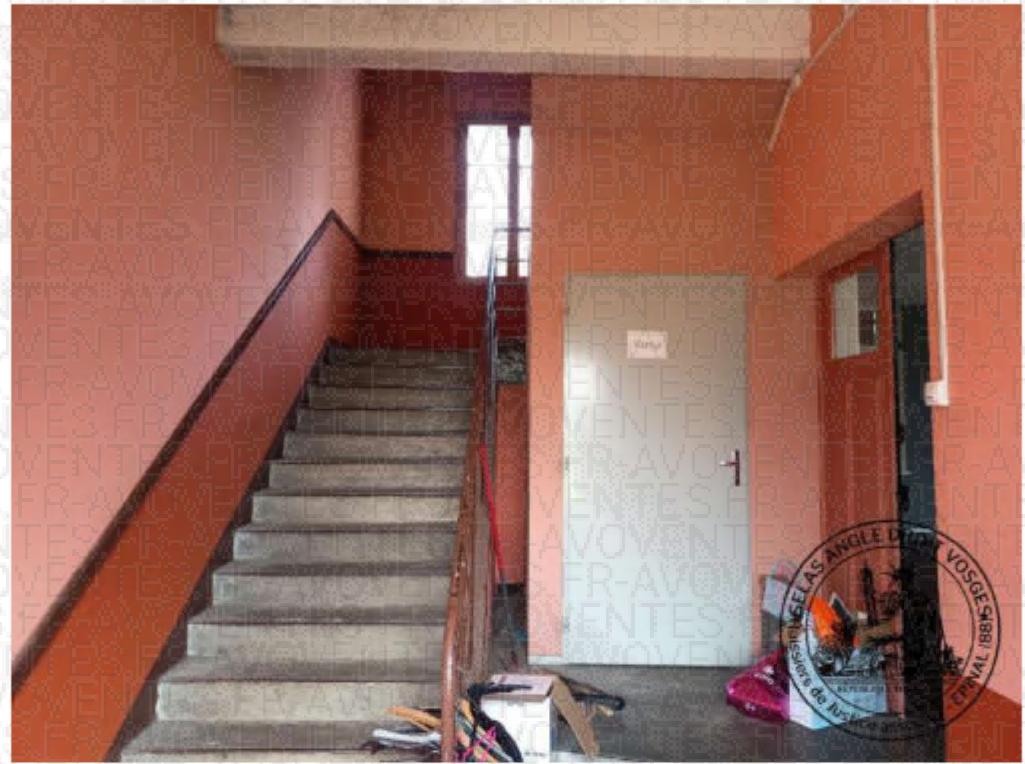
Escalier en ciment, une main-courante en partie droite présentant des éclats de peinture.

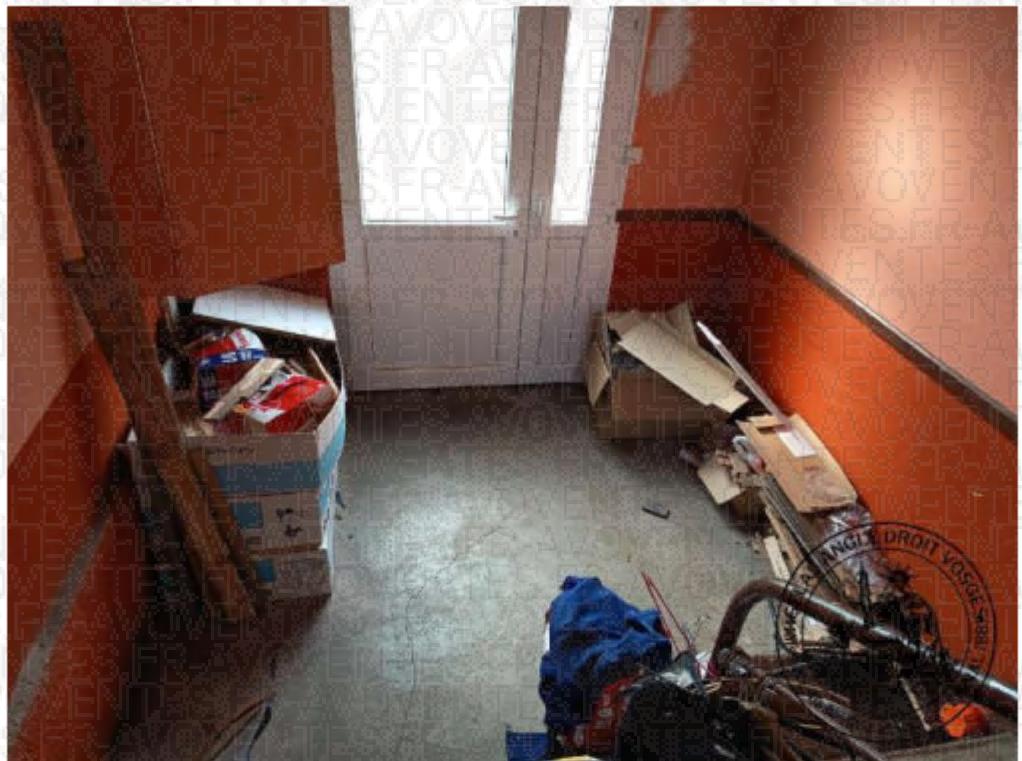
Une porte donnant accès à des toilettes au niveau du rez-de-chaussée surélevé.

A noter la présence de quelques marches depuis l'extérieur pour rejoindre la grande salle de réception.

Sur la droite, un coffret électrique, extrêmement vétuste.

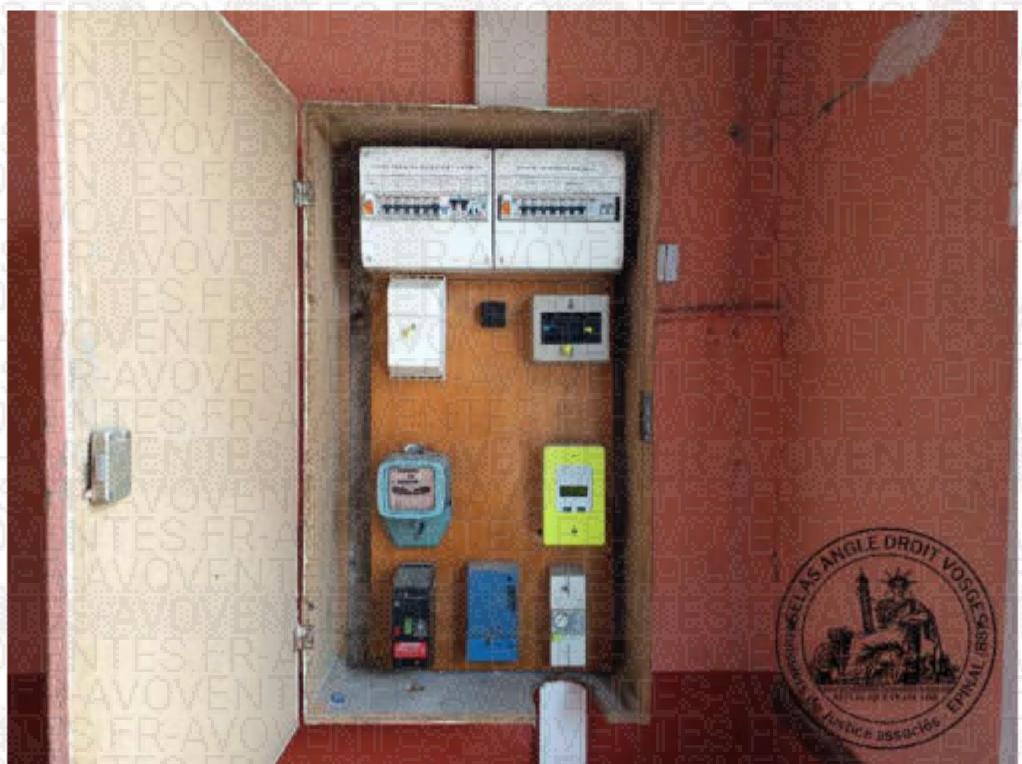
Je prends les clichés numériques ci-dessous :







Je photographie le coffret électrique.



TOILETTES REZ-DE-CHAUSSEE GAUCHE :

Je me rends dans les toilettes.

Le plafond et la partie supérieure des murs sont recouverts d'une toile de verre peinte en blanc, une frise décorative en partie centrale.

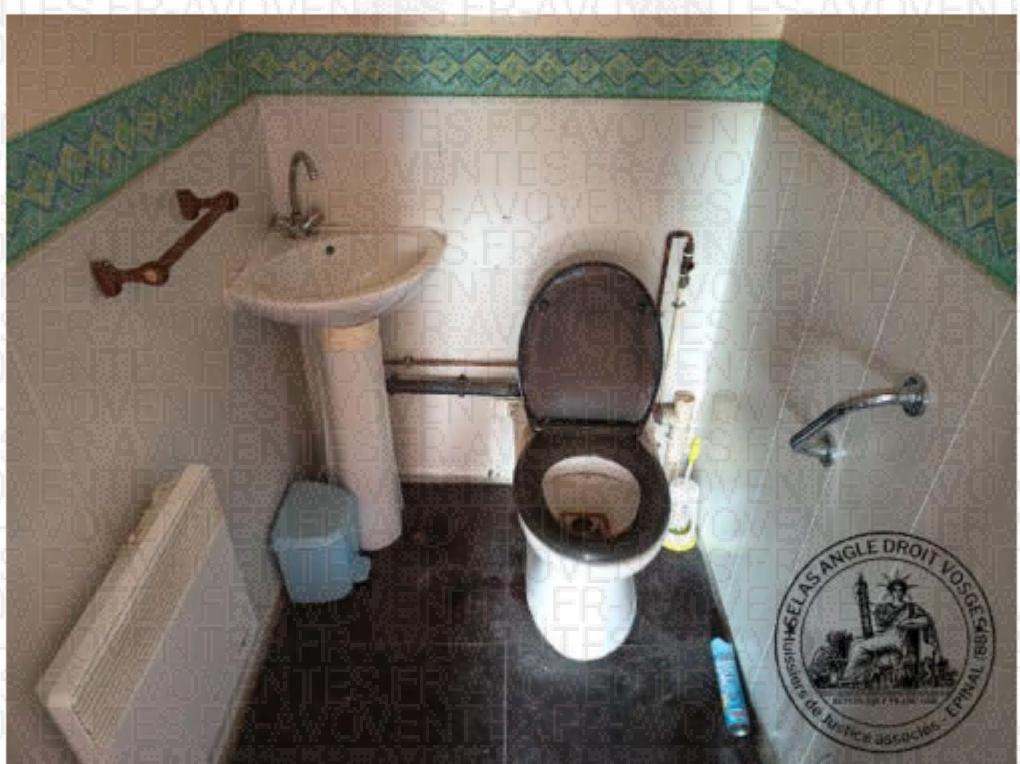
En partie inférieure, du lambris PVC de couleur claire.

Un WC de type sani-broyeur hors d'usage.

Un petit lavabo sur pied avec robinet mélangeur.

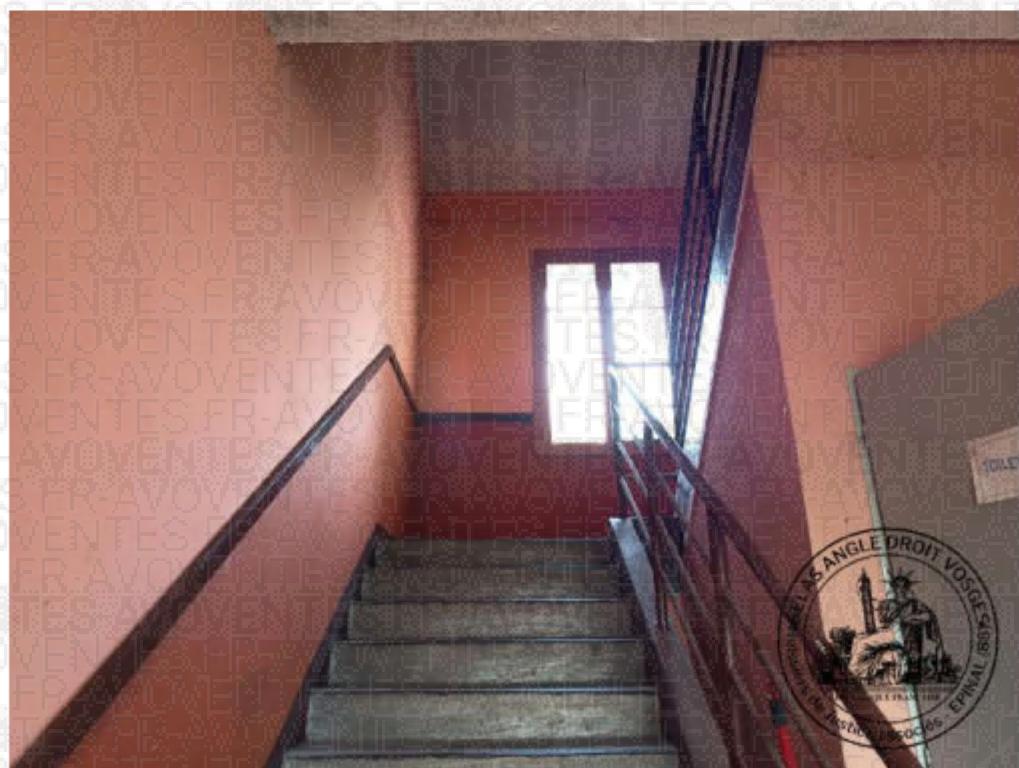
Un radiateur énergivore.

Sol carrelé.

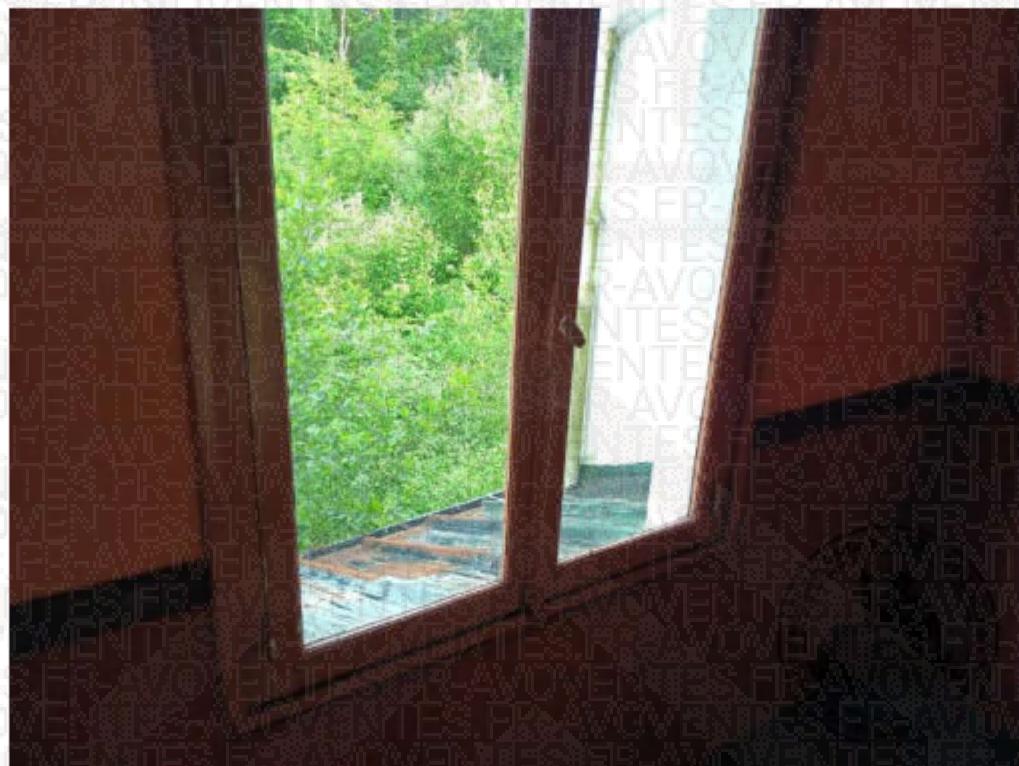




Je monte l'escalier rejoignant l'étage.



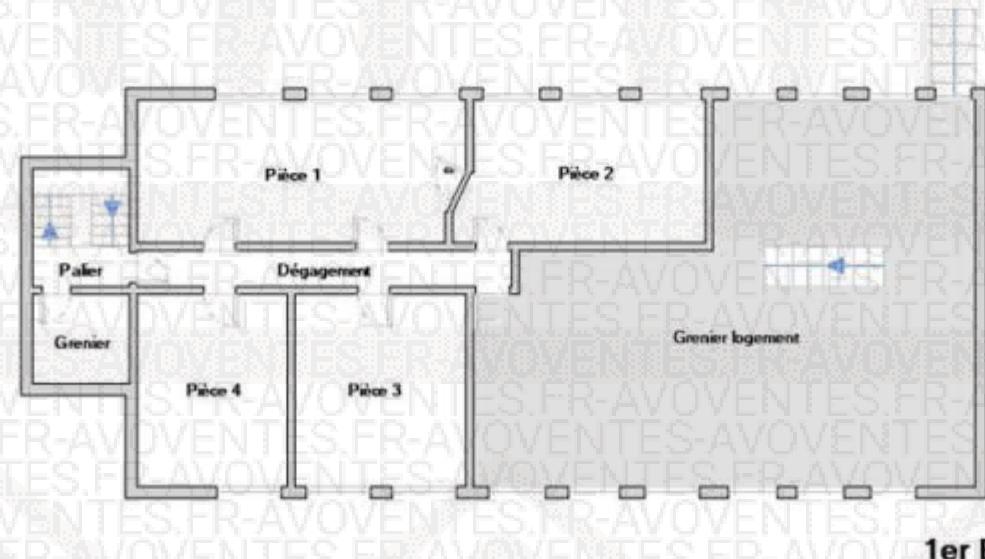
Au niveau du demi-palier, une fenêtre en bois, deux battants, double vitrage, et donnant sur l'arrière.



Je rejoins le palier de l'étage.

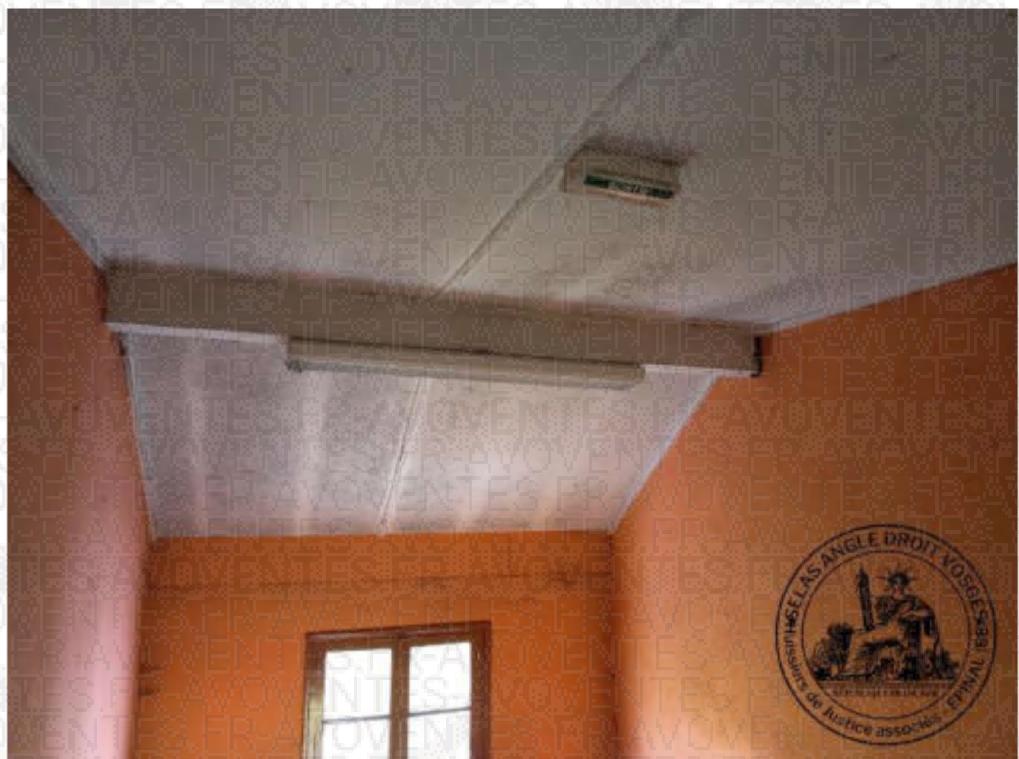
2 - L'ETAGE

Pour une meilleure représentation, je produis le croquis réalisé par la société de diagnostics techniques.





Les parois murales et le plafond présentent d'innombrables marques de salissures noirâtres et prolifération de moisissure.





Une porte donnant accès à un petit espace sous les combles, sans isolant, offrant une vue sur les tuiles en terre cuite ainsi que sur la charpente.

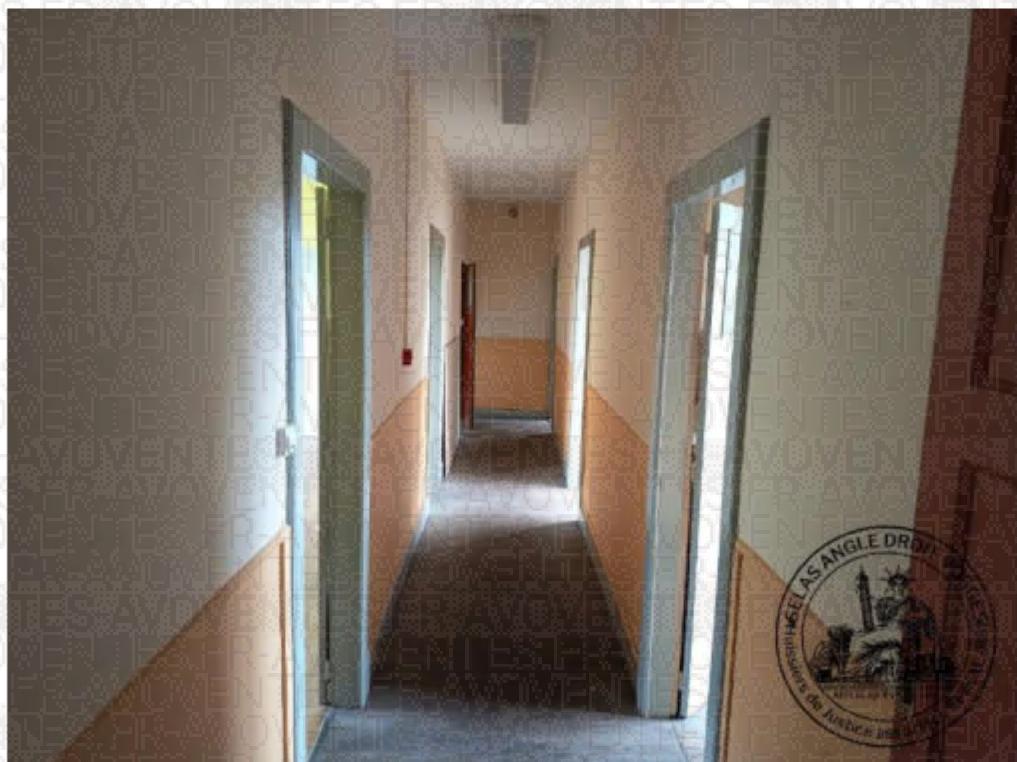
Les parois murales sont à l'état brut.

Sol à l'état brut.





Je me rends ensuite sur la gauche de l'escalier, dans le grand dégagement.



Dans ce grand dégagement, le plafond est peint en blanc, un tube fluorescent en partie centrale.

Les parois murales sont peintes en beige clair en partie supérieure et en jaune orangé en partie inférieure.

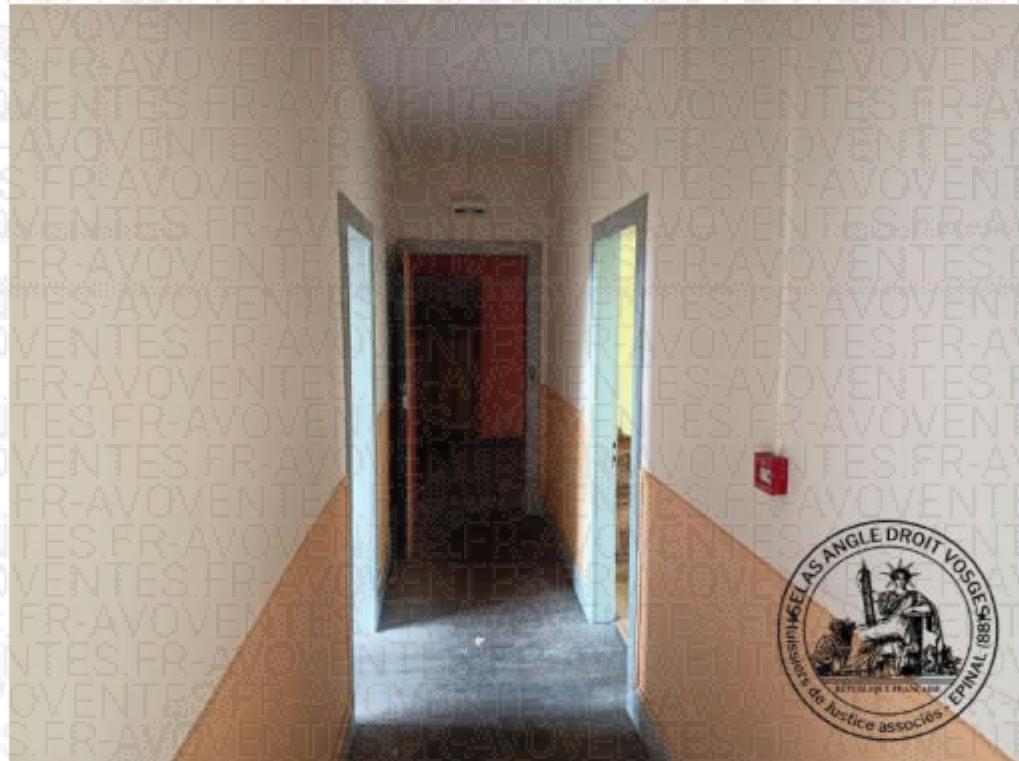
Des plinthes sont en place.

Au sol, un plancher bois.

Ce dégagement dessert deux pièces sur la gauche, et deux pièces sur la droite.

Il est précisé que la troisième porte côté droit donne sur le grenier réservé à l'espace logement.





PIECE N°1 :

Il s'agit de la première pièce côté gauche.

Une porte de communication en bois, extrêmement vétuste.

Plafond peint en blanc, deux tubes fluorescents, un élément de charpente apparente.

Parois murales habillées d'une toile de verre peinte en jaune clair, le tout en état d'usage.

Je remarque qu'il existe deux portes d'accès depuis ce dégagement.

Sol couvert d'un revêtement PVC imitation parquet, dans un état de vétusté très avancé.

Une armoire de rangement, deux portes.

Une porte de communication semblant mener à la deuxième pièce côté gauche est en réalité condamnée.

Je compte trois châssis vitrés, aux grandes dimensions, en bois, extrêmement vétuste, simple vitrage mais apportant une belle lumière naturelle.





PIÈCE n°2 :

Il s'agit de la deuxième pièce sur la gauche.

Plafond peint en blanc. Une trappe d'accès technique, inatteignable pour ma part, permettant l'accès aux combles

Deux rampes de tubes fluorescents.

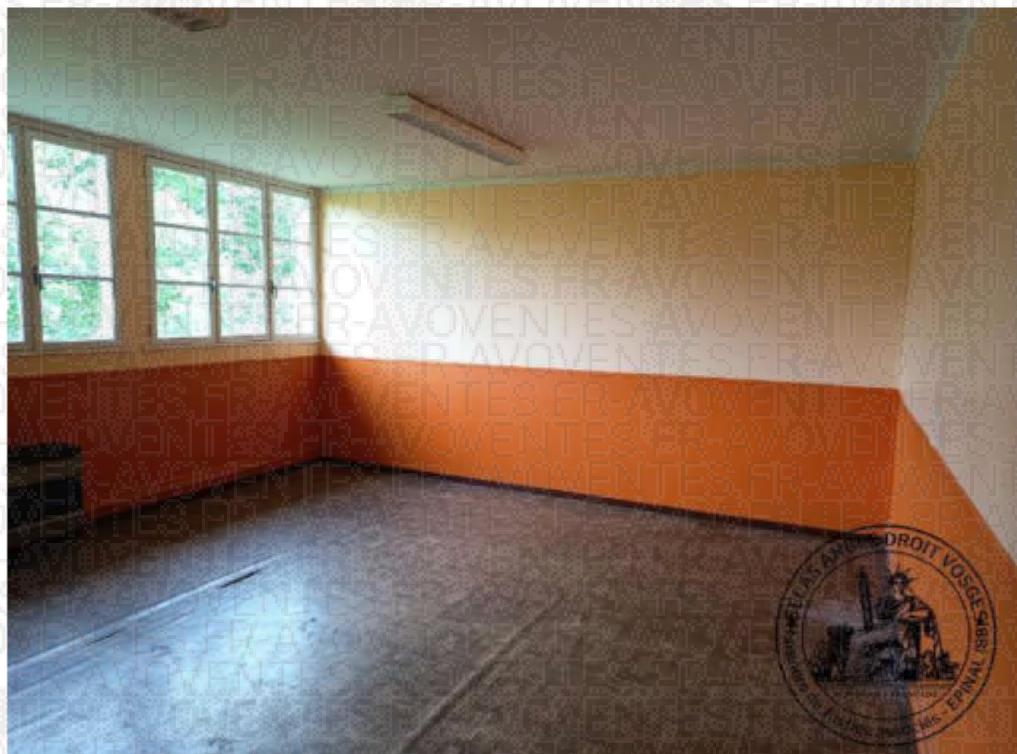
Les parois murales sont peintes en jaune orangé en partie supérieure, et en beige en partie inférieure.

Quelques signes de vétusté sont visibles, avec des boursouflures de la peinture.

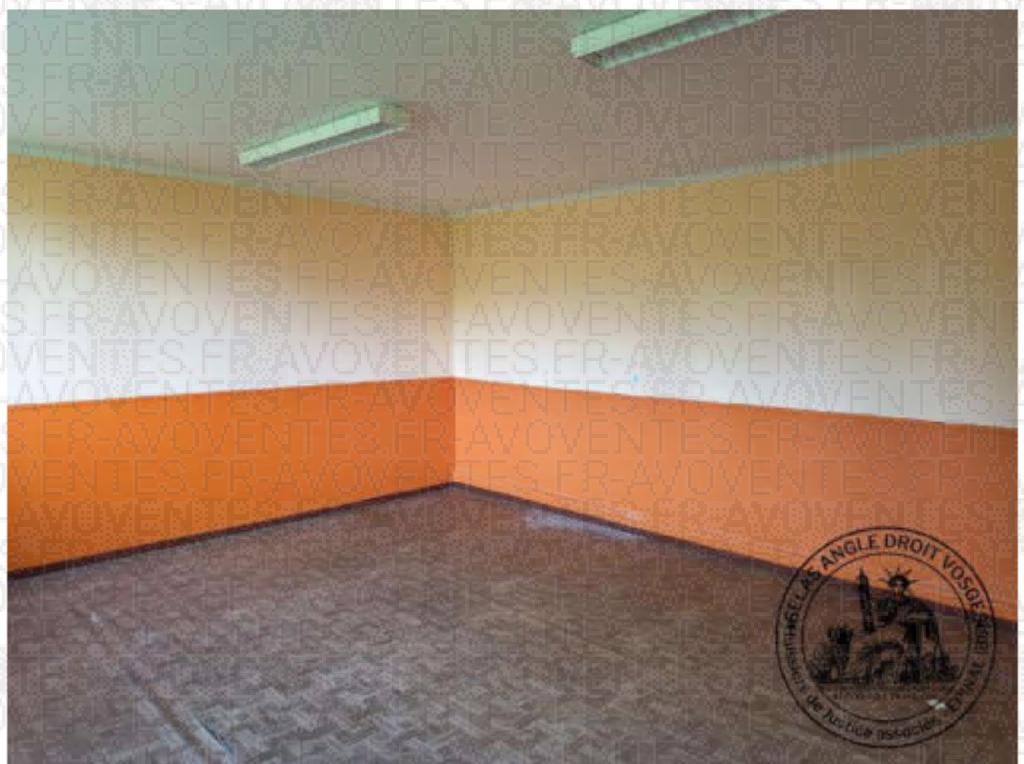
Plinthes en place.

Au sol, un revêtement en PVC imitation parquet, présentant également des boursouflures, témoignant d'un état de vétusté très avancé.

Trois menuiseries en bois, aux grandes dimensions, simples vitrages, laissant entrer une belle lumière naturelle.







PIECE N°4 :

Il s'agit de la 1^{ère} pièce sur la droite.

Le plafond est peint en blanc.

Je remarque des traces d'infiltration jaunâtres, avec prolifération de mousse noirâtre, décollements de la peinture, plusieurs fissurations.

Une rampe pour tubes fluorescents.

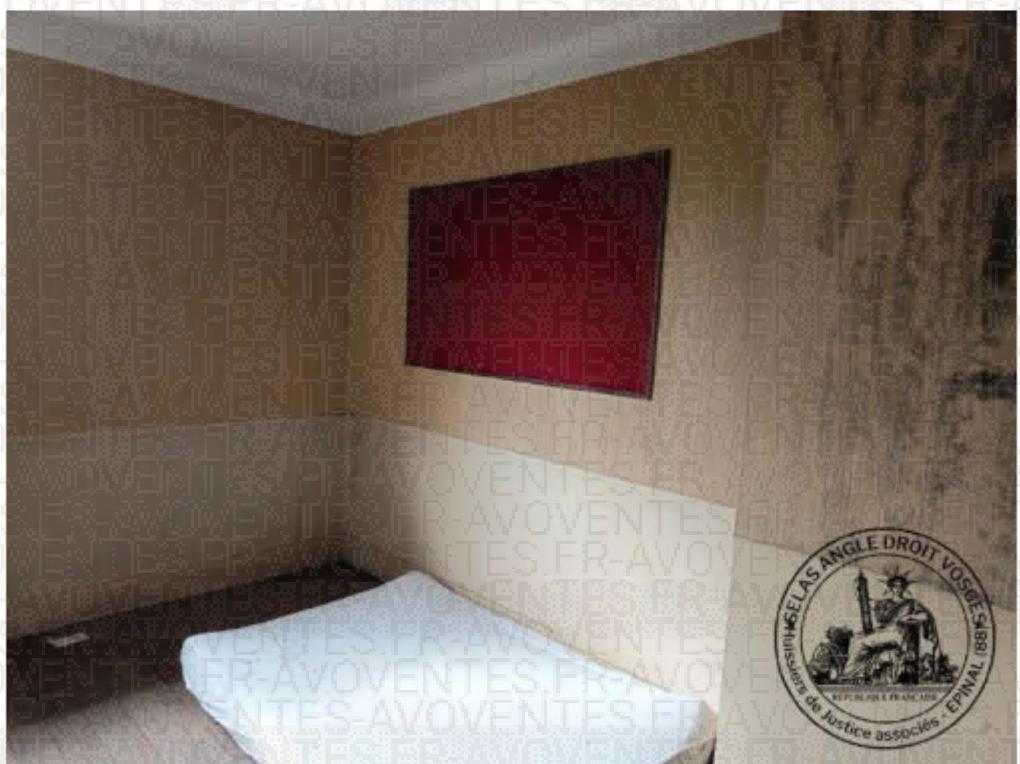
En partie supérieure des murs, une tapisserie très ancienne, tachée de salissures noirâtres et traces de moisissure en partie droite.

En partie inférieure, une peinture beige, le tout est extrêmement vétuste.

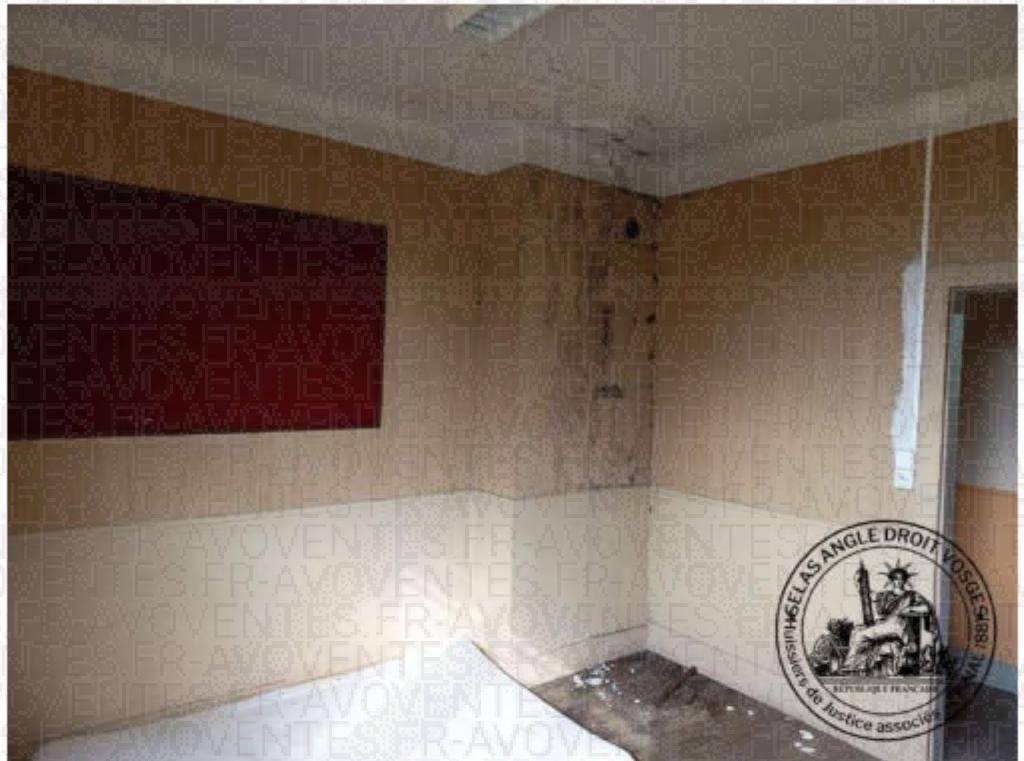
Un parquet flottant au sol.

Une vieille menuiserie bois, simple vitrage, hors d'âge donnant sur le parking.

Un parquet bois, très vétuste.









PIECE n°3 :

Il s'agit de la 2^{ème} pièce sur la droite.

Une porte de communication.

Plafond peint en blanc, avec des décollements de peinture et des fissurations.

Les parois murales sont tapissées, le tout a été très grossièrement recouvert de peinture blanche, travaux non achevés. Peinture bleu ciel en partie inférieure. Travaux effectués sans le moindre soin.

Au sol, un plancher bois.

Je constate deux menuiseries aux grandes dimensions, simple vitrage, extrêmement vétuste, donnant sur le parking.

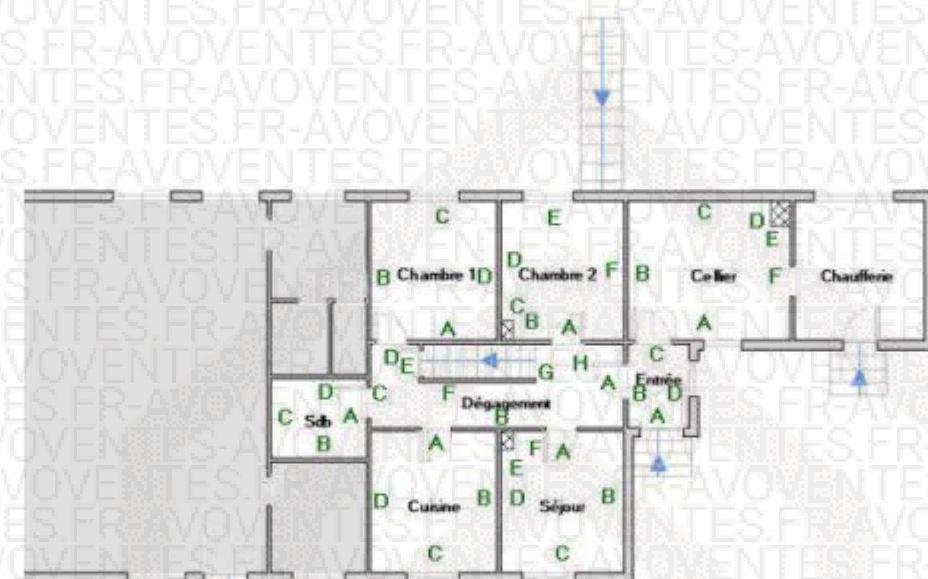




B- APPARTEMENT (lot 4)

1 – REZ-DE-CHAUSSEE

Pour une meilleure représentation, je produis le croquis réalisé par la société de diagnostics techniques.



Rez-de-chaussée

ENTREE :

Je me rends en partie droite de l'ensemble immobilier.

J'accède à cet appartement via un petit sas d'entrée.

Au plafond, des plaques type plexiglas, recouvertes de mousse noirâtre.

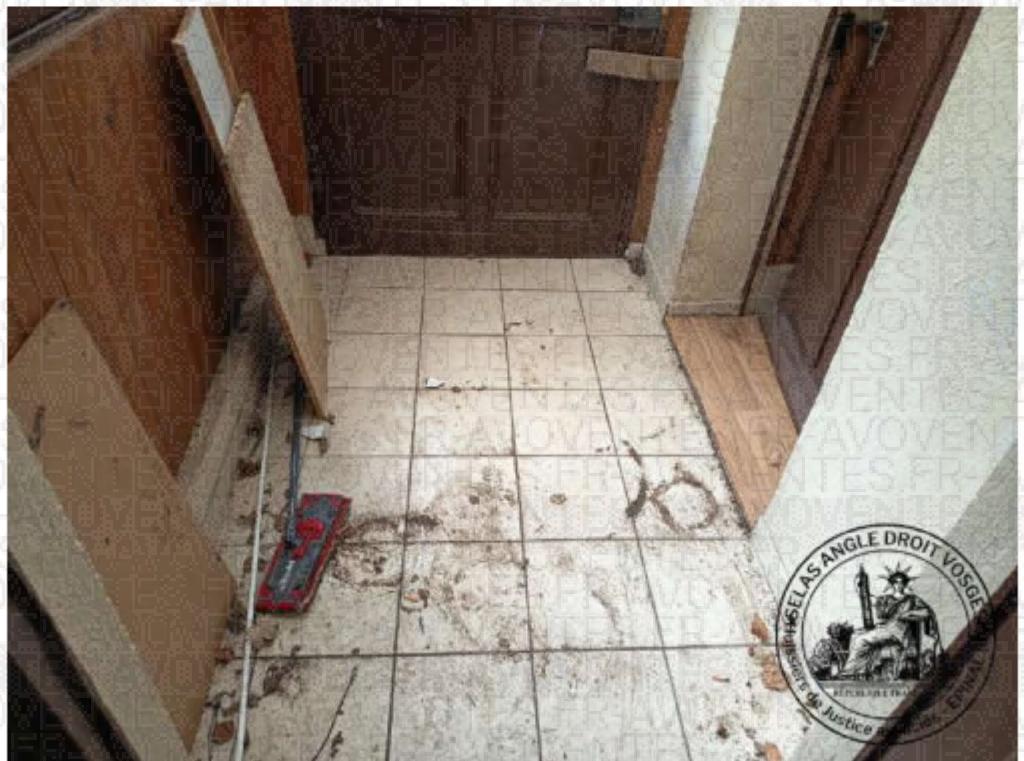
Parois murales habillées de lambris bois ou peintes en blanc.

Sol carrelé.

Une porte sur l'extérieur, en bois, comprenant deux petites fenêtres bois, simple vitrage.

Le tout est extrêmement vétuste.

Une fenêtre à deux battants, donnant sur le côté droit de l'immeuble.



Une porte donne accès au dégagement.

DEGAGEMENT :

Le plafond est peint en blanc, quelques fissurations, quelques arrivées électriques, le tout hors d'usage.

Les parois murales sont tapissées, présence de très nombreuses déchirures et autres décollements du papier peint.

Lambris en partie inférieure.

La plupart des plinthes ont été déposées.

Au sol, un parquet flottant très vétuste.





La porte d'accès au dégagement se trouve également dans un état de vétusté avancé.



SEJOUR :

Il s'agit de la première pièce côté gauche, donnant sur le parking.

Le plafond est peint en blanc. Une arrivée électrique en partie centrale.

Les parois murales sont tapissées. Certaines surfaces ont été détapiissées. L'ensemble est en travaux, mais ceux-ci sont à l'abandon.

Radiateur en fonte en place.

Au sol, un parquet flottant, très dégradé.

Une ouverture type passe-plat côté cuisine.

Travaux d'ouverture vers la cuisine réalisés de façon extrêmement grossière.

Une fenêtre bois très dégradée, notamment par des pattes d'animaux. Volets extérieurs en bois.





CUISINE :

Il s'agit de la 2^{ème} pièce sur la gauche.

Plafond peint en blanc, les parois murales sont tapissées, le tout est extrêmement vétuste.

Sol carrelé, présentant une multitude de fissurations.

Je remarque que l'ouverture type passe-plat est relativement récente, avec des traces d'enduit visibles.

Faïence murale extrêmement vétuste.

Radiateur en fonte.

Menuiserie bois, deux battants, double vitrage avec volets extérieurs très vétustes.

Bloc évier d'une autre époque. Présence de nombreuses traces noirâtres de moisissure.







SALLE DE BAIN :

Pour la rejoindre, il convient d'emprunter la porte située au fond du dégagement.

Plafond peint en blanc, une arrivée électrique en partie centrale.

Parois murales peintes ou habillées d'une faïence extrêmement vétuste, plusieurs carreaux ont été déposés, laissant deviner le commencement de travaux.

Sol en partie carrelé, carrelage ancien, petits carreaux ou recouvert d'un revêtement PVC imitation parquet flottant.

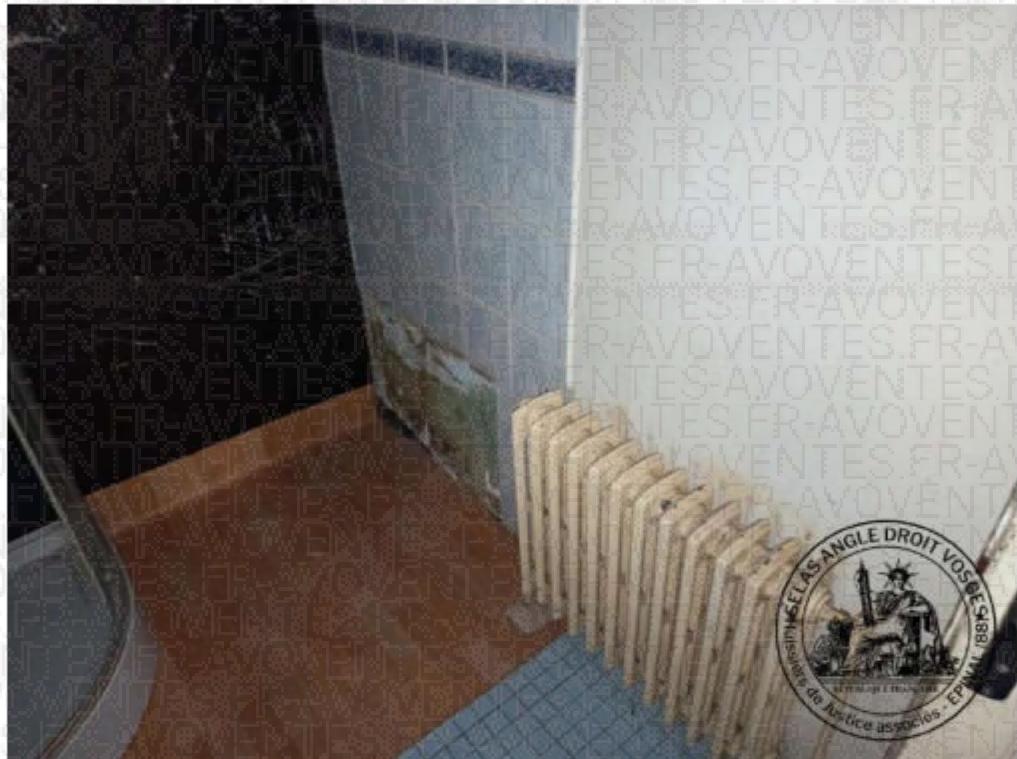
Un vieux WC en faïence à effet dorsal avec lunette et abattant.

Un lavabo sur pied en faïence extrêmement vétuste.

Une petite armoire de rangement fixée au mur.

Une cabine de douche en forme de quart-de-cercle, avec buses hydromassantes intégrées, mais état de vétusté très avancé de l'ensemble qui se trouve de toute évidence hors d'usage.





CHAMBRE n°1 :

Pour la rejoindre, il convient d'emprunter la porte située au fond à droite.

Une porte de communication dans un état de vétusté absolu.

Plafond peint en blanc, une arrivée électrique en partie centrale.

Parois murales détapissées.

De vieilles plinthes sont en place.

Au sol, un parquet flottant, largement dégradé superficiellement.

Un radiateur en fonte.

Une menuiserie bois, deux battants, double vitrage, avec imposte vitrée, donnant sur l'arrière, volet métallique à l'extérieur.





CHAMBRE n°2 :

Accessible via la porte située sur la droite de l'escalier menant au grenier. Etat de vétusté avancé.

Plafond peint en blanc, une arrivée électrique en partie centrale.

Parois murales tapissées, le tout est extrêmement vétuste.

De vieilles plinthes sont en place.

Au sol, un parquet flottant, largement dégradé superficiellement.

Une menuiserie bois, deux battants, double vitrage, avec imposte vitrée, donnant sur l'arrière, volet métallique à l'extérieur.

CELLIER :

Accessible depuis le sas d'entrée.

Une porte de communication.

Plafond et parois murales à l'état brut, de même que le sol. Le tout à l'état brut.

Une arrivée électrique en partie centrale.

Une petite fenêtre sur l'arrière, et un grand châssis vitré côté parking.





CHAUFFERIE :

Plafond en plâtre, peint en blanc, des traces d'impact, des éclats.

Les parois murales sont à l'état brut, avec des traces de détérioration.

Un grand ballon d'eau chaude.

Une vieille chaudière visiblement hors d'usage.

Sol en granito.

Une porte en bois donnant sur l'extérieur, actuellement condamnée.





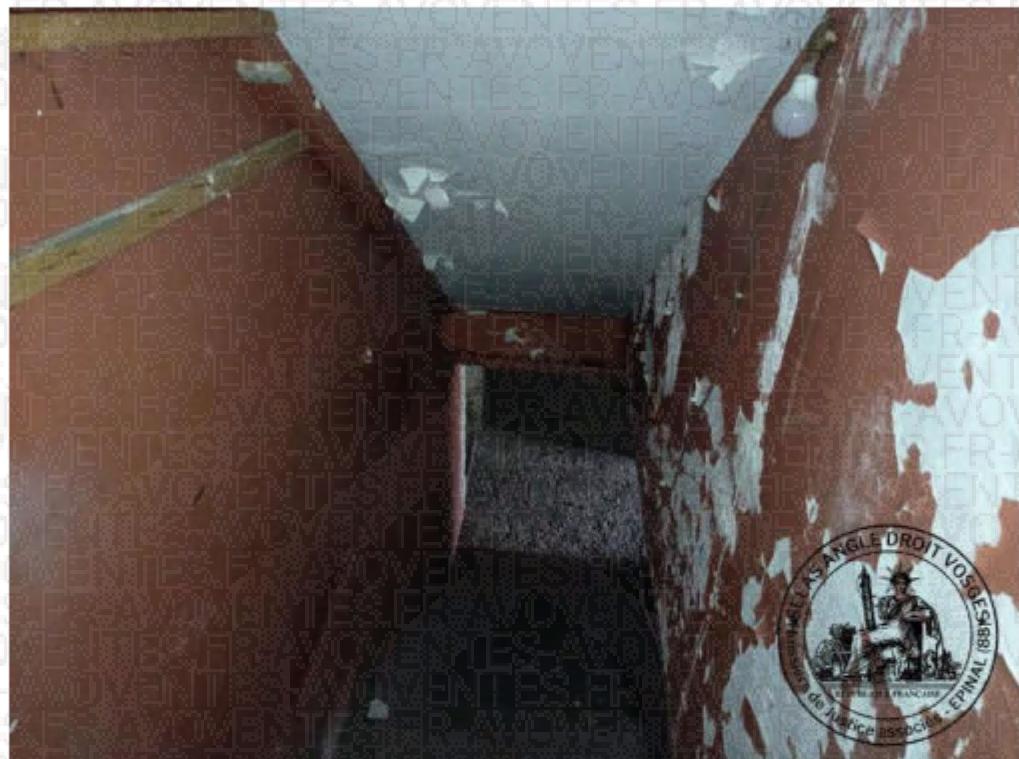


2- SOUS-SOL

Porte d'accès à la cave située sous l'escalier menant au grenier.

Dans la cage d'escalier, la peinture se décolle de toutes parts.

Escalier en béton.



Je produis le croquis de représentation du cabinet de diagnostics techniques.



Cet espace est divisé en 4 caves, desservies par un dégagement.

Je prends quelques vues, le tout étant à l'état brut, et le sol en terre battue.





3- GRENIER :

Je me rends depuis le très vaste espace grenier, situé au-dessus de l'appartement.

Nous sommes sous les combles.

Des travaux de dépose des faux-plafonds ont débuté.

Toutes les parois murales sont à l'état brut.

Je compte 6 menuiseries PVC, relativement anciennes, double vitrage, deux battants chacune, donnant sur le parking.

À l'arrière, trois huisseries PVC.

En examinant la charpente, je relève l'absence d'isolant visible. Les chevrons et les tuiles sont visibles.

Je prends les nombreux clichés numériques ci-dessous.

Au sol, un plancher bois dépareillé avec un escalier droit. La progression sur ce sol est rendue hasardeuse puisque le revêtement de sol a été en partie déposé.



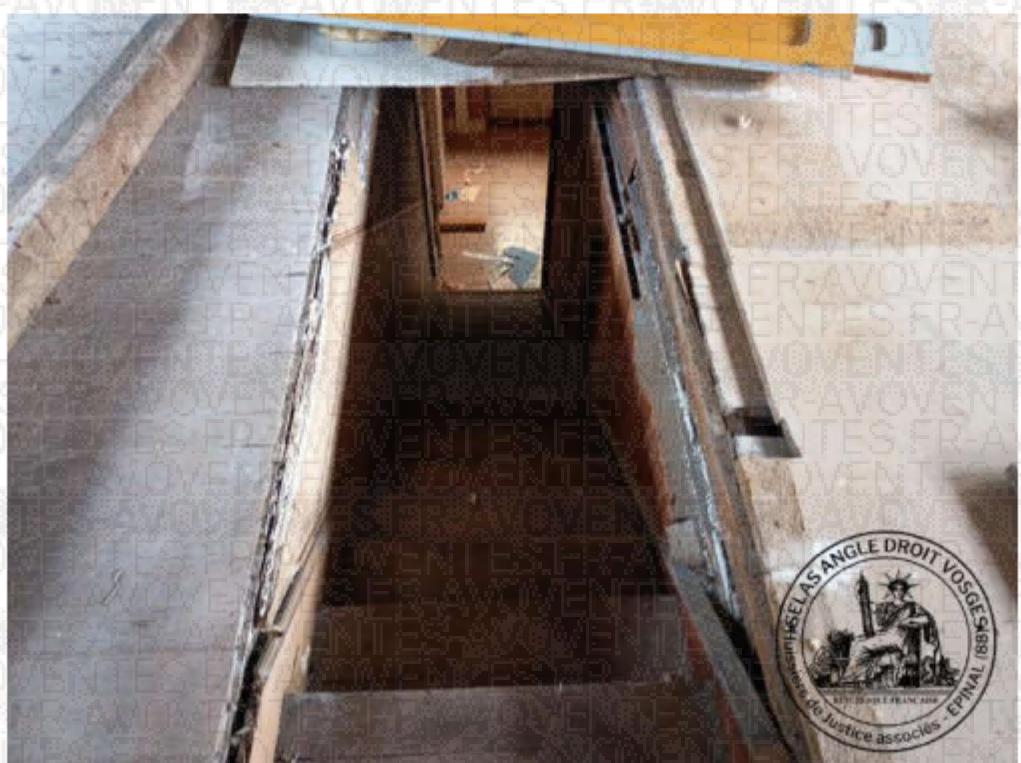


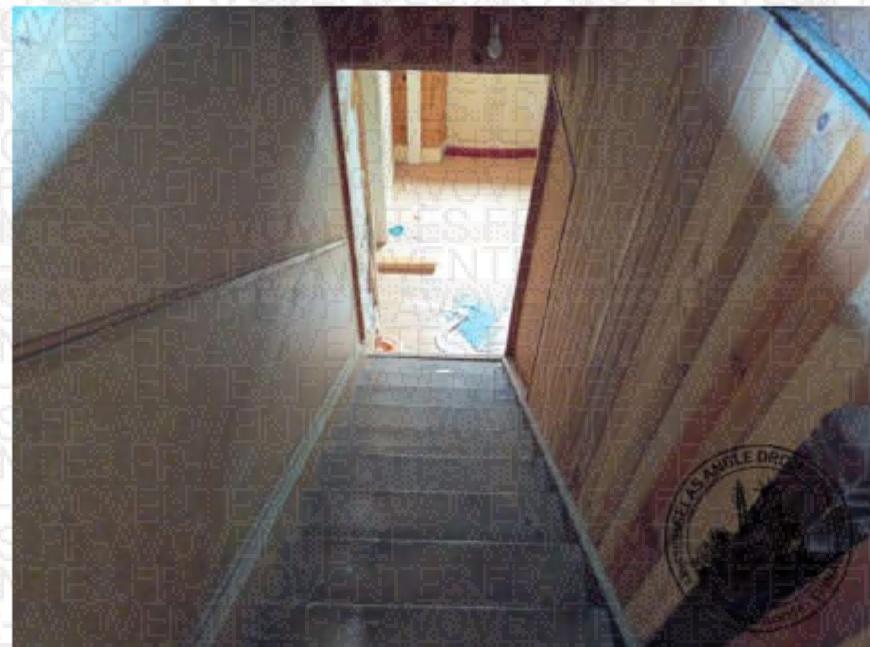




Présence d'un escalier bois, droit, menant directement au dégagement du rez-de-chaussée de l'appartement.

Je remarque que de nombreux éléments ont été déposés.





Telles sont les constatations faites ce jour, de tout, j'ai dressé et rédigé le présent procès-verbal de constat, avec photographies, pour servir et valoir ce que de droit.

Commissaire de Justice
Maître NICOLAS CUNIN



COUT DE L'ACTE

Décret 2016-230 du 26.02.2016 - Arrêté du 26.02.2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice

Emoluments 1h	221.36
Frais de déplacement Art. A444-48	9.40
Emolument complémentaire Art A444-18	
Réduction longue 2h30 réduite à 1h30 min supplémentaire	
Soit 75,15€ X 3 = 150,30 €	150,30
Total HT	381,06
TVA à 20%	76,21
Toile forfaitaire Art. 302bis Y CGI	
Lettre annexe 4-8 C.Com	
Débours offr.-photos	0
Total TTC	457,27